

ANNEXE 4

Enquêtes et sanctions

- A – Bilan des enquêtes et transmissions effectuées par la COB de 1990 à 2003, puis par l'AMF depuis 2004
- B – Bilan d'application du pouvoir de sanction de l'AMF en 2008
- C – Les suites judiciaires

En dépit de plusieurs relectures minutieuses et attentives, les annexes du rapport annuel peuvent encore comporter des erreurs dans les chiffres, les pourcentages, les dates ou les noms cités. Dans le cas d'éventuelles discordances avec les décisions prises par l'AMF, seules ces décisions font loi.



A – Bilan des enquêtes et transmissions effectuées par la COB de 1990 à 2003 puis par l'AMF depuis 2004

Pour mener à bien sa mission de surveillance des marchés, l'AMF mène des contrôles auprès des professionnels habilités et peut enquêter sur tout fait susceptible de constituer des infractions et manquements boursiers. Seules sont ici prises en compte les enquêtes menées par la COB puis par l'AMF.

Tableau 1 Les enquêtes menées par la COB de 1990 à 2003, puis par l'AMF depuis 2004 et leurs suites

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Total	
Nombre d'enquêtes terminées																					
	79	53	89	85	103	91	77	69	96	88	90	85	75	79	90	91	105	96	95	1 636	
<i>– dont nombre d'enquêtes nationales</i>																					
	78	50	83	80	94	86	69	60	73	67	64	57	65	58	60	63	53	48	40	1 248	
Ouvertures de procédures de sanction par l'Autorité⁽¹⁾																					
	0	2	7	9	6	7	6	6	9	10	6	20	16	7	38	28	27	26	22	252	

(1) L'ouverture d'une procédure de sanction peut conduire à plusieurs notifications de griefs et à plusieurs sanctions.

Tableau 2 Transmissions de rapports d'enquête à la justice par la COB de 1990 à 2003, puis par l'AMF depuis 2004

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Total	
Transmissions au Parquet⁽²⁾																					
	15	12	26	34	22	27	24	24	17	16	19	19	23	17	18	25	23	25	20	406	
<i>– dont rapports qui ont également abouti en parallèle à l'ouverture d'une procédure de sanction par l'Autorité</i>																					
	0	1	6	8	5	7	3	5	2	4	1	7	10	12	14	22	20	21	19	167	

(2) Un même rapport peut faire l'objet d'un envoi à plusieurs Parquets.



B – Bilan d'application du pouvoir de sanction de l'AMF en 2008

Nombre de procédures ayant abouti à une décision de sanction : 34

Tableau 3 **Fondement des sanctions prononcées⁽¹⁾**

Prestataires de services d'investissement exerçant les services d'investissement autres que la gestion pour le compte de tiers	11
Prestataires de services d'investissement exerçant le service de gestion pour le compte de tiers	7
Opérations d'initié	10
Manipulation de cours	1
Information du public	5

(1) Certaines procédures ont pour fondement plusieurs dispositions. En pareille occurrence, c'est le fondement considéré comme principal qui a été retenu dans ce tableau.

Tableau 4 **Personnes sanctionnées**

Emetteurs – dirigeants personnes physiques	11
Emetteurs – personnes morales	5
Professionnels régulés – personnes physiques	17
Professionnels régulés – personnes morales	25
Autres personnes physiques	21
Autres personnes morales	5

Source : AMF

1

2

3

4



1 C – Les suites judiciaires

2 Décisions de justice faisant suite à la transmission de rapports d'enquêtes par la COB puis par l'AMF

3
4
Tableau 5 Liste des décisions de justice par date de transmission

	Affaire	Nature et suites données
Paris, le 31 juillet 1989	Marché du titre Société Générale	Délit d'initié Jugement du Tribunal correctionnel de Paris du 20 décembre 2002 condamnant l'un des trois prévenus à 2,2 millions d'euros d'amende et relaxant les deux autres. Confirmation du jugement par arrêt de la 9 ^e chambre de la Cour d'appel de Paris du 24 mars 2005. Arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 14 juin 2006 cassant et annulant l'arrêt mais en ses seules dispositions relatives au montant de la peine prononcée, toutes autres dispositions étant expressément maintenues. Renvoi devant la Cour d'appel de Paris autrement composée. Arrêt de la 9 ^e chambre de la Cour d'appel de Paris du 20 mars 2007 condamnant le prévenu à une amende de 940 507,22 euros.
Créteil, le 9 novembre 1993	Activité de la société Luc Terme	Abus de biens sociaux, escroquerie, faux et usage de faux, abus de confiance, démarchage irrégulier Jugement du Tribunal correctionnel de Créteil le 30 mai 2002. Arrêt de la 9 ^e chambre de la Cour d'appel de Paris du 1 ^{er} février 2006 condamnant les deux premiers prévenus à 2 ans d'emprisonnement avec sursis, les troisième et quatrième à 1 an d'emprisonnement avec sursis, et a prononcé sur les intérêts civils. Arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 19 septembre 2007 cassant et annulant l'arrêt en ses dispositions relatives aux peines prononcées et par voie de retranchement, en ses dispositions condamnant une des prévenues à verser aux parties civiles des dommages et intérêts supérieurs à ceux fixés par le Tribunal. Renvoi devant la Cour d'appel de Paris autrement composée. Arrêt de la 9 ^e chambre de la Cour d'appel de Paris du 3 décembre 2008 condamnant les deux prévenus à des peines de 2 mois et 4 mois d'emprisonnement avec sursis.
Paris, le 15 décembre 1995	Activités des sociétés Gerem France et Amérique Europe Asie (AEA)	Escroquerie, abus de confiance Relaxe des trois prévenus par un jugement de la 11 ^e chambre du Tribunal correctionnel de Paris du 12 janvier 2005. Sur appel du Parquet, arrêt rendu le 30 mars 2006 par la 9 ^e chambre de la Cour d'appel de Paris réformant partiellement le jugement et condamnant un des trois prévenus à une peine de 1 an d'emprisonnement avec sursis et une interdiction d'exercer la gérance de portefeuille de titres boursiers pendant 5 ans.
Paris, le 27 février 1996	Marché du titre et information financière de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFCMC)	Abus de biens sociaux, abus de pouvoir Jugement de la 11 ^e chambre du Tribunal correctionnel de Paris du 20 juin 2003 constatant la prescription de l'action publique concernant les faits visés sous la prévention de complicité et de recel de biens d'abus sociaux reprochés aux deux prévenus et condamnant l'un des prévenus à 15 mois d'emprisonnement avec sursis et 200 000 euros d'amende du chef de présentation de comptes annuels inexacts. Arrêt de la 9 ^e chambre de la Cour d'appel de Paris du 6 avril 2005 réformant partiellement le jugement, et déclarant l'un des prévenus non coupable du délit de présentation de comptes inexacts pour dissimuler l'état de la société. Arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 28 juin 2006 cassant et annulant l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris en ses dispositions relatives à la prescription et renvoyant devant la Cour d'appel de Paris autrement composée. Arrêt de la 9 ^e chambre de la Cour d'appel de Paris du 6 décembre 2007 infirmant le jugement, rejetant les exceptions d'irrecevabilité de l'action <i>ut singuli</i> et de prescription de l'action publique et reconnaissant la culpabilité des deux prévenus (complicité d'abus de biens sociaux et de pouvoir et recel de ce délit).
Paris, le 8 octobre 1996	Conditions d'acquisition des titres Zausner Foods Corporation	Abus de biens sociaux Ordonnance de non-lieu le 7 janvier 2004.



1

2

3

4

Liste des décisions de justice par date de transmission *(suite)*

Affaire	Nature et suites données
Paris, le 18 novembre 1996	<p>Activités en France des sociétés de droit américain Banco International SA et Trader's Investment Garanty</p> <p>Faux, usage de faux en écriture, escroquerie en bande organisée, activité d'intermédiaire en opérations de banque exercée sans la participation d'un établissement de crédit Jugement de la 11^e chambre du Tribunal correctionnel de Paris du 26 septembre 2003 condamnant les trois prévenus à respectivement 2 ans d'emprisonnement avec sursis, 3 ans d'emprisonnement dont 2 ans avec sursis et trois ans d'emprisonnement dont 18 mois avec sursis. La 9^e chambre de la Cour d'appel de Paris réformant partiellement le jugement et condamnant la prévenue dans un arrêt du 2 décembre 2005 à une peine de 3 ans d'emprisonnement avec sursis et à une interdiction définitive d'exercer la profession d'avocat, et relaxant le second prévenu. Arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 11 octobre 2006 rejetant le pourvoi. Décision définitive.</p>
Paris, le 24 juillet 1997	<p>Information financière de la société Altus finance</p> <p>Faux bilans, escroquerie Jugement de la 11^e chambre du Tribunal correctionnel de Paris du 14 mai 2008 relaxant les huit prévenus.</p>
Paris, le 9 juin 2000	<p>Activités de Mlle Nathalie L., Mme Mint M. et Mme Anne S.</p> <p>Délit d'initié, manipulation de cours, recel de biens provenant d'un délit Jugement de la 11^e chambre du Tribunal correctionnel de Paris du 11 juin 2004 condamnant le premier prévenu à une peine de 12 mois d'emprisonnement (dont 6 mois avec sursis) et à 200 000 euros d'amende, la deuxième prévenue à une peine de 12 mois d'emprisonnement (dont huit mois avec sursis) et à 50 000 euros d'amende, le troisième prévenu à une peine de huit mois d'emprisonnement avec sursis et 40 000 euros d'amende. Arrêt de la 9^e chambre de la Cour d'appel de Paris du 22 février 2006 réformant partiellement le jugement et ramenant le montant des amendes pour les deux prévenus appelants à 150 000 et 25 000 euros. Arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 31 octobre 2007 rejetant le pourvoi.</p>
Paris, le 6 juillet 2000	<p>Marché du titre Sita</p> <p>Délit d'initié, recel de délit d'initié Jugement de la 11^e chambre du Tribunal correctionnel de Paris du 16 novembre 2004 condamnant les prévenus à respectivement trois mois d'emprisonnement avec sursis et une amende de 10 000 euros, à 18 mois d'emprisonnement avec sursis et une amende de 200 000 euros, et à 12 mois d'emprisonnement avec sursis et 100 000 euros d'amende. Arrêt de la 9^e chambre de la Cour d'appel de Paris du 16 janvier 2006 constatant le désistement des prévenus. Décision définitive.</p>
Nanterre, les 21 juillet 2000 et 9 février 2001	<p>Information financière des sociétés Immobilière Hôtelière et Duc Lamothe</p> <p>Diffusion d'informations fausses ou trompeuses, publication de comptes annuels inexacts, faux et usage de faux, abus de biens sociaux Jugement de la 15^e chambre du Tribunal correctionnel de Nanterre du 22 décembre 2006 condamnant les deux premiers prévenus à des peines de 4 ans d'emprisonnement dont 2 ans avec sursis ainsi qu'à des amendes de 300 000 euros, et condamnant le troisième prévenu à une peine de 2 ans d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 100 000 euros. Arrêt de la 9^e chambre de la Cour d'appel de Versailles du 14 mars 2008 réformant partiellement le jugement et condamnant les deux premiers prévenus à des peines de deux ans d'emprisonnement avec sursis et à des amendes de 300 000 et 250 000 euros, et condamnant le troisième prévenu à une amende de 50 000 euros. Arrêt de la Cour de cassation du 26 juin 2008 constatant le désistement du prévenu. Décision définitive.</p>



Liste des décisions de justice par date de transmission (*suite*)

	Affaire	Nature et suites données
1 2 3 4	Paris, le 6 novembre 2001	Information financière de la société R. Fausse information, escroquerie par appel public à l'épargne Jugement de la 11 ^e chambre du Tribunal correctionnel de Paris du 22 janvier 2007 condamnant la première prévenue à 18 mois d'emprisonnement avec sursis et à 250 000 euros d'amende, relaxant partiellement la seconde prévenue du chef de diffusion d'information fausse ou trompeuse et la condamnant pour le surplus à 18 mois d'emprisonnement avec sursis et à 160 000 euros d'amende, les sanctions pécuniaires prononcées par la COB par décision du 4 mars 2003 confirmée par la Cour d'appel de Paris s'imputant sur les peines d'amende prononcées par le Tribunal. Arrêt de la 9 ^e chambre de la Cour d'appel de Paris du 14 septembre 2007 confirmant et infirmant partiellement le jugement pour la prévenue appelante sur les dispositions pénales, et ramenant sa peine à 15 mois d'emprisonnement avec sursis.
	Aix-en-Provence, le 11 mars 2002	Information financière de la société Géant du Meuble Fausse information Jugement de la 2 ^e chambre du Tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence du 11 juin 2008 relaxant partiellement les deux prévenus des chefs d'escroquerie par appel public à l'épargne et de complicité et recel de ce délit, et des chefs d'abus de biens sociaux et de recel de ce délit au préjudice d'une société, et condamnant les deux prévenus à des peines d'emprisonnement d'1 an avec sursis pour abus de biens sociaux et complicité de ce délit au préjudice d'une seconde société. Appels en cours.
	Paris, le 4 juillet 2002	Marché du titre Crédit Commercial de France (CCF) Délit d'initié Ordonnance de non-lieu le 23 mai 2008.
	Paris, le 15 octobre 2002	Marché du titre Food Partner Manipulation de cours Relaxe du prévenu par jugement de la 11 ^e chambre du Tribunal correctionnel de Paris du 6 avril 2005. Sur appel du Parquet, arrêt rendu le 29 mai 2006 par la 9 ^e chambre de la Cour d'appel de Paris confirmant la relaxe.
	Paris, le 28 mai 2003	Activités et opérations réalisées sur les marchés par la société Etna Finance Transmission SA Faux en écriture, abus de confiance, escroquerie, gestion sans agrément Jugement du Tribunal correctionnel de Paris du 23 octobre 2007 condamnant quatre prévenus à respectivement 30 mois d'emprisonnement dont 24 mois avec sursis et 150 000 euros d'amende, 18 mois d'emprisonnement avec sursis et 10 000 euros d'amende, 6 mois d'emprisonnement avec sursis et 5 000 euros d'amende, et 6 mois d'emprisonnement avec sursis, et relaxant le cinquième prévenu. Appels en cours.
	Paris, le 20 octobre 2003	Marché du titre et information financière de la société Télécom City Délit d'initié, fausse information Jugement de la 11 ^e chambre du Tribunal correctionnel de Paris daté du 19 septembre 2008 relaxant six prévenus, et relaxant partiellement le septième et le condamnant pour le surplus des chefs de délit d'initié, fausse information et banqueroute à 12 mois d'emprisonnement avec sursis et à 50 000 euros d'amende. Décision définitive.
	Paris et Versailles, le 22 juillet 2004	Marché du titre et information financière de la société Altran technologies Fausse information, publication de comptes non fidèles, faux en écriture La chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes de la Cour d'appel de Paris classe le dossier suivi au titre de l'action disciplinaire du fait de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 27 mai 2008 qui réformait partiellement la décision de la Commission des sanctions de l'AMF du 29 mars 2007. Cette décision de l'AMF imputait aux commissaires aux comptes le grief de communication d'une information inexacte.
	Paris, Belfort et Besançon, le 4 avril 2005	Information financière de la société Intégral Média Fausse information Le commissaire du Gouvernement de la Cour d'appel de Besançon classe l'affaire pour l'un des commissaires aux comptes impliqués dans cette enquête, en février 2006. Jugement du Tribunal correctionnel de Belfort daté du 10 janvier 2007 condamnant le prévenu du chef de faux et usage de faux à une amende de 5 000 euros. Appels en cours.
	Paris, le 29 avril 2005	Marché du titre Leblanc Illuminations et Fêtes et du certificat de valeur garantie de Sedia Développement Manipulation de cours Ordonnance de non-lieu le 5 mars 2008.



Liste des décisions de justice par date de transmission (*suite*)

	Affaire	Nature et suites données
Paris, le 12 juillet 2005	Marché du titre Eurotunnel	Manipulation de cours, fausse information Ordonnance de non-lieu le 1 ^{er} septembre 2008.
Paris, le 26 août 2005	Marché de l'action Lafarge et de l'obligation Lafarge 5,40 % 2008	Délit d'initié Classement sans suite le 3 mars 2008.
Paris, le 28 septembre 2005	Marché du titre et information financière de la société LVMH	Rapport d'enquête demandé à l'AMF par le président de la 15^e chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Paris Ordonnance de non-lieu le 24 avril 2007. Appel de la partie civile.
Paris, le 30 septembre 2005 et Versailles, le 14 novembre 2005	Marché du titre et information financière de la société Marionnaud Parfumeries	Fausse information Décision rendue le 11 décembre 2007 par la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes de la Cour d'appel de Versailles prononçant des avertissements à l'encontre des co-commissaires aux comptes (une personne physique et un cabinet de commissaires aux comptes). Appel de la décision par le garde des Sceaux. Jugement de la 11 ^e chambre du Tribunal correctionnel de Paris daté du 9 juillet 2008 condamnant l'ancien directeur général et l'ancien directeur général délégué des chefs de diffusion d'information fausse ou trompeuse pour agir sur le cours des titres négociés sur un marché réglementé, faux et usage de faux en écriture, à des peines de 18 et 8 mois d'emprisonnement avec sursis, et à des amendes délictuelles de 300 000 et 100 000 euros, et condamnant l'ancien directeur comptable des chefs de faux et usage de faux en écriture privée à une peine de 4 mois d'emprisonnement avec sursis. Appels en cours.
Paris, le 27 janvier 2006	Marché du titre Nicox	Délit d'initié Classement sans suite en avril 2008.
Paris, le 20 février 2006	Marché du titre Electricité et Eaux de Madagascar (EEM)	Fausse information, manipulation de cours, délit d'initié Classement sans suite le 29 septembre 2008 (infraction insuffisamment caractérisée).
Paris, le 7 juillet 2006	Marché du titre Sophia et participations du fonds d'investissement Amber Fund Ltd	Délit d'initié Classement sans suite le 11 juin 2007 du fait des poursuites administratives déjà engagées.
Paris, les 8 décembre 2006 et 7 février 2007	Marché du titre et information financière de la société Prologue Software	Fausse information, délit d'initié, gestion sans agrément, faux en écriture, délit d'entrave Jugement de la 11 ^e chambre du Tribunal correctionnel de Paris daté du 23 janvier 2008 condamnant deux des trois prévenus pour faux, altération de la vérité dans un écrit et obstacle à une mission de contrôle ou d'enquête de l'AMF à des amendes délictuelles de 10 000 euros et le troisième prévenu pour faux à une amende délictuelle de 3 000 euros. Appels en cours.
Paris, le 14 décembre 2006	Marché du titre Unilog	Délit d'initié Classement sans suite du fait de la sanction administrative déjà prononcée.
Paris, le 11 janvier 2007	Marché du titre Cyberdeck	Délit d'initié Jugement de la 11 ^e chambre du Tribunal correctionnel de Paris du 15 décembre 2008 condamnant le prévenu à une peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 350 000 euros, la sanction pécuniaire prononcée par la Commission des sanctions de l'AMF par décision du 6 décembre 2007 confirmée par la Cour d'appel de Paris s'imputant sur la peine d'amende prononcée par le Tribunal. Appels en cours.
Paris, le 26 janvier 2007	Marché des titres Acanthe Développement, Alliance Développement Capital et ADT	Fausse information Classement sans suite le 15 décembre 2008 (infraction insuffisamment caractérisée).
Paris, le 3 juillet 2007	Marché du titre Suez	Délit d'initié Classement sans suite en septembre 2008 (infraction insuffisamment caractérisée).
Paris, les 3 et 24 juillet 2007	Marché du titre et information financière de la société Mecelec	Délit d'initié, manquements aux obligations déontologiques Le procureur général près la Cour d'appel de Paris a saisi le syndic auprès de la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes en septembre 2007. Ordonnance de non-lieu le 25 novembre 2008.

1

2

3

4



Liste des décisions de justice par date de transmission (*suite*)

	Affaire	Nature et suites données
1 2 3 4	Paris, le 21 août 2007	Marché du titre Airox Délit d'initié Classement sans suite le 21 février 2008 du fait des poursuites administratives déjà engagées.
	Paris, le 21 août 2007	Marché du titre Foncia Délit d'initié Classement sans suite le 8 août 2008.
	Paris, le 28 décembre 2007	Marché du titre Groupe Diwan Délit d'initié Classement sans suite le 21 février 2008 (infraction insuffisamment caractérisée).
	Paris, le 7 février 2008	Marché du titre Heurtey Petrochem Délit d'initié Classement sans suite le 15 mai 2008.
	Paris, le 26 février 2008	Marché du titre Locindus Délit d'initié Classement sans suite le 10 décembre 2008.
	Paris, le 17 mars 2008	Marché du titre Arcelor Délit d'initié Classement sans suite en novembre 2008 du fait des poursuites administratives déjà engagées et du fait qu'il n'existe aucun chef de compétence sur le territoire français.
	Paris, le 12 mai 2008	Marché du titre et information financière de la société Vinci Délit d'initié Classement sans suite le 20 mai 2008 (faits prescrits).
	Paris, le 19 mai 2008	Marché du titre Nicox Délit d'initié Classement sans suite le 1 ^{er} septembre 2008 du fait des poursuites administratives déjà engagées.
	Paris, le 22 juillet 2004	Marché du titre et information financière de la société Picogiga Délit d'initié Jugement de la 11 ^e chambre du Tribunal correctionnel de Paris du 22 février 2007 condamnant le prévenu à une amende de 100 000 euros pour abus de biens sociaux. Arrêt de la 9 ^e chambre de la Cour d'appel de Paris du 7 novembre 2007 confirmant le jugement.

